



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1998/13/Corr.1
1er septembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1998
8-11 septembre 1998
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 1998-2001

Rectificatif

Pages 38 et 39, VIII. Recommandation

Remplacer le texte du paragraphe 159 par le texte ci-après :

159. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver le projet de recommandation suivant :

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le plan à moyen terme à titre de cadre prévisionnel et souple concernant les activités de l'UNICEF pendant la période 1998-2001;

2. Note l'inclusion dans le plan d'objectifs de financement et l'accent marqué qu'il met sur le renforcement de la gestion axée sur les résultats;

3. Approuve les activités prioritaires définies dans le plan;

4. Approuve le plan financier à moyen terme (résumé au tableau 5 du document E/ICEF/1998/13) à titre de cadre prévisionnel pour la période 1998-2001, y compris la préparation d'un budget d'un montant maximum de 254 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources, devant être soumis au Conseil en 1999 (voir le tableau 4, rubrique 3, du document E/ICEF/1998/13). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent valables;

* E/ICEF/1998/12.

5. Prie la Directrice générale de faire rapport sur l'objectif de financement, tel qu'il figure dans le plan, dans le contexte de la stratégie de mobilisation des ressources qui doit être adoptée par le Conseil en janvier 1999;

6. Prie la Directrice générale de fournir, dans le rapport annuel qu'elle soumet au Conseil d'administration, une évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne les priorités décrites dans le plan.
